



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie

**Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale  
site soumis à enregistrement  
n° UBDEO/ERA/22/13 en date du 28 février 2022  
Société ALUNITED FRANCE SAS sur la commune de Val de Reuil**

Le préfet de l'Eure

## VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral complémentaire du 29 janvier 2021 autorisant la société BENTELER ALUMINIUM FRANCE à exploiter une installation de travail mécanique des métaux et alliages sur la commune de Val-de-Reuil (27100),

## CERTIFIE

Avoir reçu le 24 novembre 2021, modifié le 14 février 2022 la déclaration de changement de dénomination sociale du site BENTELLER ALUMINIUM France par la société ALUNITED FRANCE SAS dont le siège social est situé parc industriel d'Incarville, BP 613, à Louviers (27406) pour une installation exploitée sur la commune de Val de Reuil (27100) à l'adresse voie de l'ouvrage.

## ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	BENTELLER ALUMINIUM FRANCE
SIÈGE SOCIAL	Parc industriel d'Incarville, BP 613, 27406 Louviers
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Voie de l'ouvrage, 27100 Val de Reuil
SIRET ÉTABLISSEMENT	39920314000013
DIRECTEUR	MAZEREAU Pierre-Yves

**Nouvelle dénomination sociale :**

SOCIÉTÉ	ALUNITED FRANCE SAS
SIÈGE SOCIAL	Parc industriel d'Incarville, BP 613, 27406 Louviers
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Voie de l'ouvrage, 27100 Val de Reuil
SIRET ÉTABLISSEMENT	39920314000013
DIRECTEUR	MAZEREAU Pierre-Yves

**ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES**

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
29/01/21	Arrêté n°UDE/ERA/20/60 portant enregistrement pour l'exploitation de l'installation de travail mécanique des métaux et alliages par la société BENTELER ALUMINIUM FRANCE sur la commune de Val de Reuil

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET